



# BOWLING CLUB MONETEAU AUXERRE

## 1° Scratch / Handicap Séniors+

### Les 8 & 9 Novembre 2025

#### Organisateur

B.C.M.A.

M. Benitez Ernest

Tél. : 06.88.16.74.47 – Mail : club.bcma@orange.fr

#### Règlement

Ce tournoi est ouvert aux 72 premiers joueurs inscrits.

La pré-réservation pourra s'effectuer à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2025 uniquement par courriel. La date de naissance et une adresse courriel devront impérativement être spécifiées.

L'inscription ne sera effective qu'après réception du montant de l'engagement par l'organisateur.

Chaque joueur effectuera 12 lignes : 2 séries de 3 lignes le samedi et 2 séries de 3 lignes le dimanche. (3 joueurs/piste)

Toute contestation sera traitée par l'organisateur.

#### Classement Handicap

Le classement handicap sera égal à 70 % de la différence à 220, arrondi à l'entier inférieur, limité à 70, sur la base du dernier listing publié.

#### Classement Scratch + Bonus :

**Bonus pour les Séniors+ selon règlementation ISBT** (50 ans: 0 pt - 51 ans : 1 pt - 52 ans : 2 pt etc...). Les dames bénéficieront d'un bonus supplémentaire de 8 quilles par ligne.

#### Horaires :

Poule A : samedi 08h30 – 12h30 et dimanche 13h30 – 17h30

Poule B : samedi 13h30 – 17h30 et dimanche 08h30 – 12h30

**La Poule B est réservée aux joueurs de l'extérieur.**

#### Annulation du tournoi

En cas de moindre participation, l'organisateur pourra annuler ce tournoi au plus tard 15 jours avant sa date. Tous les participants seront dès lors prévenus.

#### Engagement

L'engagement est fixé à 80,00 € par joueur.

Il devra être adressé par chèque à l'ordre du **BCMA** à l'adresse suivante : **M. Benitez Ernest, 9 Voie des Lys, 89380 Appoigny**, au plus tard 15 jours après la pré-réservation.

**PAS DE REGLEMENT PAR CARTE BANCAIRE LE JOUR DU TOURNOI.**

#### Bilan Financier

##### Recettes

##### Dépenses

Engagements 72 X 80,00 = 5760,00 €	Parties : 864 parties X 3,60 = 3110.40 €
	Frais d'organisation = 193.20 €
	Inscription au Calendrier = 286.40 €
	Arbitrage = 120.00 €
	Récompenses = 2050.00 €
<b>TOTAL Recettes = 5760,00 €</b>	<b>TOTAL Dépenses = 5760,00 €</b>

#### Récompenses

Les indemnités étant non cumulables, si un joueur apparaît dans les 8 premiers des 2 classements, il remportera l'indemnité la plus élevée. Dans tous les cas 16 joueurs ou joueuses différents seront primés.

	<b>Scratch + Bonus</b>	<b>Handicap 70%</b>
1°	350€	200€
2 <sup>ème</sup>	250€	150€
3 <sup>ème</sup>	180€	120€
4 <sup>ème</sup>	120€	90€
5 <sup>ème</sup>	90€	80€
6 <sup>ème</sup>	80€	60€
7 <sup>ème</sup>	80€	60€
8 <sup>ème</sup>	80€	60€

